



Le Sénat enquête sur le jihadisme

TERRORISME. La commission d'enquête du Sénat entame ses travaux aujourd'hui. Sa présidente nous dévoile son agenda.

COMMENT LUTTER contre les filières jihadistes et éviter que des jeunes embrigadés viennent commettre des attentats sur le sol français après avoir combattu en Irak ou en Syrie ? C'est la question qui obsède les responsables français en ce moment. Hier soir, l'Assemblée a approuvé à la quasi-unanimité la nouvelle loi antiterroris-

te. Elle prévoit une batterie de mesures dont une interdiction de sortie du territoire pour freiner les candidats au jihad, la création d'un délit d'entreprise individuelle de terrorisme ou encore le blocage de certains sites Internet faisant l'apologie de la lutte armée. Mais ce n'est pas tout. A partir d'aujourd'hui, le Sénat va également

se pencher sur cet épineux sujet. Selon nos informations, les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur l'organisation et les moyens de lutte contre les réseaux jihadistes en France et en Europe démarrent en effet cet après-midi par une audition à huis clos des responsables des services secrets. Mise sur pied cet été, la commission rendra son rapport dans six mois. Sa présidente, la sénatrice centriste Nathalie Goulet, nous explique son fonctionnement.

FRÉDÉRIC GERSCHEL



Palais du Luxembourg (Paris VF). Nathalie Goulet, la présidente de la commission d'enquête du Sénat, affirme ne pas vouloir créer un coup médiatique mais « mieux connaître la façon dont fonctionnent les réseaux jihadistes ». (Cyril Britton)



« Nous ferons des propositions concrètes »

Nathalie Goulet, présidente de la commission

LA SÉNATRICE centriste veut engager un travail de fond.

Comment fonctionnera votre commission d'enquête ?

NATHALIE GOULET. Nous allons auditionner les ministres de la Défense, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, ainsi que tous les services de l'Etat qui sont concernés par le sujet. Nous verrons aussi des associations, des personnalités en lien avec le milieu pénitentiaire, des sociologues et de nombreux spécialistes des filières jihadistes. Certaines séances seront ouvertes à la presse, d'autres se dérouleront à huis clos compte tenu de la sensibilité du dossier. Nous ne cherchons pas à faire un coup médiatique mais à mener un véritable travail de fond qui débouchera sur une série de propositions concrètes.

Allez-vous vous rendre sur le terrain ?

Absolument. Avec le bureau de la commission et le rapporteur

(NDLR : le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur) nous sélectionnerons nos déplacements en France et à l'étranger. Nous voulons mieux connaître la façon dont fonctionnent les réseaux jihadistes. Un voyage en Turquie sera nécessaire. Car c'est souvent par là que passent les futurs jihadistes français. Mais nous essaierons aussi de nous rendre au Danemark, un pays qui a mis en place un centre de réinsertion des combattants islamistes qui retournent au pays.

« Nous devons probablement accorder davantage de moyens pour contrôler les individus suspects »

Le Parlement vient d'adopter une nouvelle loi antiterroriste. N'est-ce pas suffisant ?

Les textes en urgence, c'est bien. Mais ce n'est pas uniquement cela

qu'il nous faut. Le sujet est complexe. Il nécessite une véritable immersion, une plongée de plusieurs mois pour mieux en appréhender tous les contours. Dans le projet de loi défendu par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, par exemple, on ne parle pas du tout de prévention. Or, pour être plus efficace il faut agir en amont. De même, nous devons probablement accorder davantage de moyens pour contrôler les individus suspects. Savez-vous qu'il faut actuellement douze policiers ou gendarmes pour surveiller 24 heures sur 24 une seule personne ? Comment est-ce compatible avec la réduction actuelle des effectifs ? Nous devons également mieux cerner les circuits financiers et les méandres du Web. Il y a urgence. Nous sommes face à une menace inédite. La plus importante que notre pays ait eu à affronter depuis plusieurs décennies.

Propos recueillis par F.G.